

Académie de Jeunes Solistes

Siège social : Mairie

47170 – Mézin

☎ : 05 62 29 48 20

academie@christophe-boulier.com



Association reconnue d'intérêt général

# 18<sup>e</sup> session Hiver 2014

Je soussigné(e), Monsieur, Madame, Mademoiselle

Nom :

Prénom :

Date et lieu de naissance :

Adresse complète :

Code postal – Commune :

Téléphone (fixe et mobile) :

Courriel :

Instrument(s) joué(s) lors de la session :

confirme mon inscription au stage de cette nouvelle session de l'Académie de Jeunes Solistes, prévue du jeudi 20 au vendredi 28 février 2014 inclus.

Par respect envers les organisateurs, le public, ainsi que mes professeurs et partenaires, je m'engage notamment à participer au(x) concert(s) de cette session, sans en modifier le programme ci-dessous.

**ŒUVRES INTERPRETEES.** Indiquer les titres exacts, les noms des compositeurs (et des arrangeurs), sans oublier les durées (même approximatives, pour la déclaration à la SACEM), et le nom du partenaire :

Inscription, cours, concerts et hébergement sont gratuits. Les repas sont à la charge du participant.

Pièces à joindre obligatoirement avec l'inscription :

- un chèque de caution de **200 €** (voir au dos de la feuille)
- un chèque ou virement d'un montant forfaitaire net de **260 €** pour les repas (voir au dos)

Pièces également nécessaires pour l'inscription (à envoyer à : [academie@christophe-boulier.com](mailto:academie@christophe-boulier.com))

- une ou plusieurs photos de définition correcte (libres de droit)
- un CV déjà rédigé (pour la publicité, les programmes, les affiches, la presse...)

Des véhicules pouvant être prêtés, indiquez si vous possédez le permis de conduire : OUI – NON

L'Académie et la municipalité prennent en charge le trajet des stagiaires d'Agen à Mézin (un bus pourra spécialement être mis à leur disposition), à condition que ceux-ci se conforment aux horaires communiqués (*le plan de Mézin peut être consulté sur <http://villedemezine.fr/pdf/planmezin.pdf>*). Idem pour le retour.

Aller : départ de Paris-Montparnasse, mercredi 19 février 2014

Horaires à confirmer : départ à 12h27, arrivée à Agen : 16h49

Retour : départ en gare d'Agen, samedi 1<sup>er</sup> mars 2014

Horaires à confirmer : départ à 14h10, arrivée à Paris-Montparnasse : 18h33

***N.B.** : les stagiaires devront prendre eux-mêmes toutes les dispositions nécessaires à ce trajet. Informations et réservations peuvent être consultées sur le site Internet <http://www.voyages-sncf.com> (les horaires ci-dessus ne sont donnés qu'à titre indicatif, d'après les sessions précédentes).*

- 1) Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte et par conséquent, n'implique en aucun cas une quelconque réservation. Les chèques doivent être libellés à l'ordre de : *Académie de Jeunes Solistes*.
- 2) Le chèque de caution de 200 € sera restitué à la fin de la session.
  - a) Il pourra cependant être encaissé en cas de désistement du stagiaire moins de 60 jours avant le début de la session, ou de départ anticipé (sauf accord préalable au moment de l'inscription).  
L'objet de cette disposition est d'attirer l'attention sur le fait que tout désistement est préjudiciable
    - envers leurs collègues avec lesquels ils ont un programme en commun (cela pouvant impliquer l'annulation de ou des concert(s) et de la master-class, puisque l'effectif n'est pas complet)
    - envers d'autres candidats qui auraient souhaité participer à ce stage (nombre de places limité)
    - envers le directeur artistique (revoir la programmation et, en cas de délais trop courts, l'annuler)
    - envers l'association (revoir l'organisation, refaire les communiqués de presse, courriers, affiches, programmes, dépliants... et assurer une nouvelle fois leur diffusion)
  - b) Il pourra également être encaissé en cas de détérioration ou de non-restitution du matériel remis pour cette session, notamment le prêt de partitions (cf. paragraphe 8)
- 3) Il s'agit d'une démarche de responsabilité, l'engagement de l'Académie à mettre en place une session personnalisée, adaptée aux besoins de chacun, ayant pour contrepartie le respect par ceux qui s'inscrivent de leur engagement à participer au stage.
- 4) Les repas du midi et du soir sont pris en commun. La présence des participants y est obligatoire, étant donné que l'emploi du temps précis de chacun, l'occupation des salles, etc. s'effectue à ce moment. Le montant indiqué est un forfait correspondant au nombre de repas de la session. Une fois la première commande ou réservation effectuée auprès des restaurateurs / traiteurs, l'annulation d'un ou plusieurs repas de la part d'un stagiaire ne pourra donner lieu à un remboursement.
- 5) Toute annulation pour raison médicale devra faire l'objet d'un certificat à fournir aux organisateurs dans les plus brefs délais pour donner droit à la restitution du chèque.
- 6) Il est également rappelé que les musiciens doivent se munir des partitions originales (l'usage des photocopies étant interdit en concert) et, si possible, d'un pupitre. Se munir également des accessoires spécifiques aux instruments (jeux de cordes de rechange, colophane, sourdine, planchettes, etc.) et au matériel d'entretien habituel.
- 7) L'Académie ne peut être tenue pour responsable de vols ou dégradations de quelque nature que ce soit. Les participants déclarent avoir pris toute disposition utile ; il leur appartient notamment d'assurer leurs instruments de musique s'ils l'estiment nécessaire.
- 8) Ils s'engagent également à prendre le plus grand soin de tout ce qui pourrait être mis à leur disposition (locaux, véhicules, instruments, partitions, pupitres, etc.) et, d'une manière générale, déclarent accepter sans restriction le Règlement Intérieur de l'Académie, consultable sur le site [www.christophe-boulier.com](http://www.christophe-boulier.com) (une fois connecté sur le site, cliquer sur "authentification", en bas à droite. Entrer "promusica" comme nom d'utilisateur, et "violon" comme mot de passe.
- 9) Les stagiaires désirant devenir membre de l'Académie de Jeunes Solistes devront faire une demande séparément, l'inscription à une session n'impliquant pas l'adhésion (facultative) à l'Académie.

Fait à

Le

Signature :

➤ *Merci de compléter ce document et de le renvoyer à Monsieur BOULIER (directeur artistique), ou au secrétariat de l'Académie, c/o Madame Andiran, 6 rue du 14 juillet, F-32250 Montréal-du-Gers.*